



Procès-verbal

Commission des finances

Réunion du :	19 juin 2025 à 18h00
A :	Arbouans
Présidence :	M. Guy MONNIER.
Présents :	MM. Jean-Claude BUESSARD, Raphaël GERALDES, Kamel KHELLADI, Yves MUTTI, Daniel ROLET, Philippe SURDOL.
Excusés :	M. Didier BONTEMPS

- | |
|--------------------------------|
| - 1. Approbation Procès-Verbal |
|--------------------------------|

Procès-verbal de la commission des finances du 28 janvier 2025,

Vote pour : 7
Vote contre : 0
Abstention : 0

La commission des finances adopte à l'unanimité le procès-verbal du 28 janvier 2025.

- | |
|-----------------------|
| - 2. Barème financier |
|-----------------------|

Le barème financier est revu par les membres de la commission.

- ✓ Forfait général loisir et vétérans
75 € IDEM DEPARTEMENTAL 4 VOIR BAREME FINANCIER
- ✓ **Ajout d'absence non justifiée à audition de 25 euros**
- ✓ **Calcul des frais de déplacement des arbitres suite à convocation à audition soit réalisé ainsi :**
de 0 à 20 km = 9 euros
au-delà x fois 0.446 €
- ✓ Retard frais envoi feuille de match **20€ au lieu de 16 €**
- ✓ **Non transmission de la feuille de match JEUNES : 20€**
- ✓ Procédure administrative non respectée **forfait et report**
- ✓ Equipe quittant le terrain **ajouter CR en plus de CDI**
- ✓ Retard ou non envoi du rapport **sur demande d'une commission**
- ✓ Droit d'inscription aux examens d'arbitre : **140€ au lieu de 70€**
- ✓ Amendes réglementaires : non envoi feuille de défi **20€ au lieu de 10 €**

- | |
|--------------------------------|
| - 3. Buffet Assemblée Générale |
|--------------------------------|

Le montant (1500) attribué au club organisateur de l'AG n'a pas évolué depuis plusieurs saisons. Le bouclage financier est de plus en plus difficile en raison de la hausse des tarifs des fournisseurs, mais aussi en raison du fait que de plus en plus paient la location de la salle.

Il y a nécessité d'une hausse du montant.

Il est proposé :

De monter la participation buffet à 1600 euros

D'ajouter une participation à la location de salle à hauteur du montant de la location avec un maximum de 200 €.

Vote pour : 7

Vote contre : 0

Abstention : 0

La commission des finances décide

- **De passer le montant participation buffet à 1600€**
- **De participer aux frais de location de la salle à hauteur de 200€ sur présentation de facture**

- 4. Dépenses et commandes

Il semble nécessaire de rappeler la procédure pour commander ou engager une dépense au nom du District.

Des factures sont réceptionnées sans que l'on sache à quoi elles correspondent, et si un accord a été donné, et par qui.

La commission des finances décide :

- **De faire un rappel en réunion de personnel ainsi qu'aux élus.**

- 5. Demande subvention

Nous avons reçu une demande de subvention de la part de l'Amicale des Arbitres du Haut Doubs.

Les documents financiers ont été fournis, la demande est donc conforme.

Vote pour : 7

Vote contre : 0

Abstention : 0

La commission des finances décide :

- **D'accorder une subvention de 200 euros à l'Amicale des Arbitres du Haut Doubs sous réserve de mise à jour du bilan prévisionnel.**

- 6. Point financier

Une situation des comptes du District, arrêtée au 30 avril 2025, est commentée par le Trésorier et le Trésorier Adjoint.

- 9. Péréquation

Il est proposé de généraliser la caisse de péréquation sur l'ensemble des compétitions gérées par le District à compter de la saison 2025 / 2026.

Vote pour : 7

Vote contre : 0

Abstention : 0

La commission des finances décide :

- **de mettre en place la péréquation à compter de la saison prochaine sur l'ensemble des compétitions gérées par le district**

- 10. Protection anti solaire

Les bureaux de Besançon ne bénéficient plus de climatisation en raison de la panne du groupe qui dessert l'ensemble du bâtiment.

La remise en route devrait intervenir pour l'été 2026.

Aussi, afin de réduire la chaleur dans les locaux, un devis a été demandé à une société spécialisée dans la pose de film anti solaire, directement sur les vitres, côté extérieur.

Vote pour : 7
Vote contre : 0
Abstention : 0

La commission des finances décide :

- **D'accepter la proposition**

- 11. Questions diverses

- **Ordinateurs**

Comme cela avait été précédemment décidé, un nouvel ordinateur va être commandé pour Marc TISSERAND.

Il est nécessaire de prévoir la commande d'un ordinateur afin qu'il soit mis à disposition du Conseiller Technique en Arbitrage.

Vote pour : 7
Vote contre : 0
Abstention : 0

La commission des finances décide

- **D'accepter la commande pour Marc TISSERAND**
- **De commander un ordinateur pour le futur CTA**

- **Frais de repas restaurant pour les commissions**

Le montant passe de 25 € à 28€ boisson comprise

**Le Président,
G. MONNIER**

**Le Président Délégué,
Y. MUTTI**